

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 25942

Numéro SIREN : 528 951 668

Nom ou dénomination : 1000 ET UNE PROPRIETES

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2021 sous le numéro de dépôt 31241

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		Société 1000 ET UNE PROPRIETES			Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise		13 B AVENUE DE LA MOTTE PICQUET			75007 PARIS	
Numéro SIRET *		5 2 8 9 5 1 6 6 8 0 0 0 2 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 13 11 22 02 01	Exercice N-1 clos le 13 11 22 01 19	
	ACTIF	Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
	Total I (5)	044	048			
	ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	31 255 070	230
Autres * (3)			072	1 623 074		1 623 773
Valeurs mobilières de placement		080	082			
Disponibilités		084	34 557 086		34 557 49 954	
Charges constatées d'avance *		092	094			
Total II		096	67 435 098	230	67 205 81 280	
Total général (I+II)		110	67 435 112	230	67 205 81 280	
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	25 000	25 000	
Ecart de réévaluation			124			
Réserve légale			126	2 500	2 500	
Réserves réglementées*			130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131) 132			265	
Report à nouveau			134			
Résultat de l'exercice			136	32 853	39 499	
Provisions réglementées			140			
Total I		142	60 353	67 263		
Provisions pour risques et charges		Total II 154				
DETGES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 643	484	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169) 172	5 209	13 532		
Produits constatés d'avance			174			
Total III		176	6 853	14 017		
Total général (I + II + III)		180	67 205	81 280		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
(2) Dont créances à plus d'un an	197	300	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)**

Désignation de l'entreprise Société 1000 ET UNE PROPRIETES

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 9
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209	
	Production vendue	biens intracommunautaires	215	
		services *	217	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222
	Production immobilisée *			224
	Subventions d'exploitation reçues			226
	Autres produits			230 3 838
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 80 880 88 923
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234
	Variation de stock (marchandises) *			236
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242 38 862 29 000
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 70)		244 70 119
	Rémunérations du personnel *			250 7 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252 1 829 2 525
	Dotations aux amortissements *			254
	Dotations aux provisions			256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)	259)		262 1 692 2 024
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260 1 044)		
Total des charges d'exploitation (II)			264 42 454 41 168	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270 38 426 47 755	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280 24 26
	Produits exceptionnels		(IV)	290
	Charges financières		(V)	294
	Charges exceptionnelle (dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))	347)	(VI)	300
	(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D))	348)		
Impôts sur les bénéfices *			(VII) 306 5 597 8 283	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310 32 853 39 499	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312 32 853	314
Réintégriations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324 5 597	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247)	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248)	330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration) 249)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986)	Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987)	Zones restruc- turation de la défense (44 terdecies) 127)	Zones de revita- lisat. rurales (44 quindecies) 138)
	Reprise d'entre- prises en diffi- culté (44. septies) 981)	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989)	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991)	
	Divers dom (44 quaterdecies) 345)	Investissements outre-mer 344)	Créance due au report en arrière du déficit 346)	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992)
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de dévelop- pement prioritaire (44 septdecies) 993)	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 352 38 450	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 370 38 450	372

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>Société 1000 ET UNE PROPRIETES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *												
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *													
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice													
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400			402			404			406													
	Autres	410			412			414			416													
	Terrains	420			422			424			426													
	Constructions	430			432			434			436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440			442			444			446													
	Installations générales agencements divers	450			452			454			456													
	Matériel de transport	460			462			464			466													
	Autres immobilisations corporelles	470			472			474			476													
Immobilisations financières			480			482			484			486												
TOTAL			490			492			494			496												
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500			502			504			506													
	Terrains	510			512			514			516													
	Constructions	520			522			524			526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530			532			534			536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540			542			544			546													
	Matériel de transport	550			552			554			556													
	Autres immobilisations corporelles	560			562			564			566													
	TOTAL			570			572			574			576											
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1			2			3			4			5											
	6			7			8			9			10											
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①		Amortissements * ②		Valeur résiduelle ③		Prix de cession * ④		Plus ou moins-values														
										Court terme * ⑤		Long terme												
												19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧										
		1																						
		2																						
		3																						
4																								
5																								
6																								
7																								
8																								
9																								
10																								
TOTAL	578			580			582			584			586			581			587			589		
Plus-values taxables à 19 % (1)					579			Régularisations		590			583			594			595					
TOTAL										596			585			597			599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise :

Société 1000 ET UNE PROPRIETES

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	233	652		654	3	656	230
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	233	682		684	3	686	230

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immobil. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	--	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	16 097
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 921
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Décision de l'associé unique et Président du 4 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai, à dix heure, Monsieur Michel Orivel, domicilié au 32 rue Claude Decaen, à Paris 12^e, propriétaire des 250 actions, associé unique et Président de la société 1000 et Une Propriétés, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de vingt-cinq mille euros, s'est réuni à son domicile.

Monsieur Michel Orivel préside l'assemblée.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à disposition :

- l'inventaire 2020 ;
- les comptes annuels 2020.

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2020,
- Affectation du résultat et distribution de dividendes,
- Validation de la rémunération 2020 et de la rémunération 2021 ainsi que des frais,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice après impôts de 32 852,89 euros.

L'impôt sur les sociétés non déductible à l'impôt sur les sociétés s'élève à 5 810 €.

L'associé approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, il donne quitus entier et définitif au Président de sa gestion au titre de l'exercice clos.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de distribuer le bénéfice de 32 852,89 euros soit un montant total de dividendes bruts de 32 852,89 €.

Ces dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % ou à la l'imposition forfaitaire de 30%, devant être payés au siège social à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, il est précisé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

- En 2020, 39 763 € de dividendes bruts,
- En 2019, 0 € de dividendes bruts,
- En 2018, 18 321 € de dividendes bruts.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Pour l'exercice 2020, le Président n'a pas de rémunération.
Néanmoins, la mutuelle a été prise en charge par la société ainsi que des chèques vacances et des chèques cadeaux.

Les frais professionnels du Président ont été remboursé en 2020 et seront remboursés en 2021 par la société sur justificatifs.

Le Président a été remboursé en 2020 de ses indemnités kilométriques réalisées pour un montant total de 3 457,50 € avec :

- son scooter pour 5 000Km pour 1 354,00 €,
- son véhicule de tourisme personnel pour 3 500 Km pour 2 103,50 €.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Tout pouvoir est donné au Président :

- pour établir le procès-verbal consignant les délibérations et résolutions de l'associé unique,
- pour transcrire ce procès-verbal sur le registre des décisions,
- pour certifier toute copie ou extrait des procès-verbaux et délibérations de l'associé unique.

L'associé unique confère aussi tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Président et associé unique, Michel Orivel

